

AFACCC AVEYRON

Association Française pour l'Avenir
de la Chasse aux Chiens Courants

N° 64
Mars 2014

BULLETTIN de liaison

SOMMAIRE

| | |
|--|--------|
| RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS | Page 2 |
| ASSURANCES | Page 5 |
| LES VINGT ANS DE L'AFACCC AVEYRON ET LA FINALE NATIONALE SUR LIEVRE | Page 8 |

RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS

Cher adhérent,

Après examen de nos fichiers, nous avons constaté que tous les adhérents de 2013 n'ont pas, à ce jour, renouvelé leur adhésion pour 2014.

Conscients qu'il s'agit d'un simple oubli, nous nous permettons de venir à vous pour vous inciter à nous rejoindre, afin que l'AFACCC Aveyron continue à être une des plus importantes en terme d'adhésions et par conséquent peser un peu plus dans les décisions nationales et dans la défense et la promotion de la chasse aux chiens courants.

Vous pouvez renouveler votre adhésion soit à l'aide du bulletin joint, soit directement sur le site de la FACCC (www.faccc.fr) en page d'accueil.

Le Président J. COSTES



A.F.A.C.C.C. – BULLETIN D'ADHÉSION 2014

Association adhérente à la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants, fondée le 5 avril 1989, régie par la loi de 1901

1^{ère} adhésion

Renouvellement - N° d'adhérent :

(au dos de l'ancienne carte)

A.F.A.C.C.C. DÉPARTEMENTALE :

(voir liste complète en bas de page)

DATE DE SOUSCRIPTION :

/ /

(adhésion valable du 01/10/2013 au 31/12/2014)

Adhésion individuelle : 35€

- 1 carte d'adhérent
- 1 abonnement à la revue Chien Courant
- 1 assurance protection juridique

Adhésion "famille" : 50€ *

- 2 cartes d'adhérent
- 1 abonnement à la revue Chien Courant
- 2 assurances protection juridique

1^{ère} Adhésion JUNIOR GRATUITE

Jeune de moins de 18 ans, valable une seule fois (Joindre obligatoirement un justificatif : copie CNI, livret de famille...)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

E-mail :

Date de naissance :

/ /

Profession :

Nombre de chiens :

Races ou types :

Espèce(s) chassée(s) :

J'accepte d'être contacté pour exposer mes chiens : oui non

Administrateur FDC : oui non

Louvetier : oui non

* Formule "famille" - Deuxième adhérent :

(conjoint, frère, sœur ou enfant ayant la même adresse que le 1^{er} adhérent)

NOM, Prénom :

Lien familial avec le 1^{er} adhérent :

Date de naissance :

/ /

Tél./e-mail :

Abonnement seul à la revue Chien Courant : 30 € (4 numéros par an, si abonnement souscrit avant le 5 janvier 2014)

⚠ Avec cette formule, vous n'êtes pas adhérent à l'association et vous ne recevez pas de carte.

PARRAINAGE : Si vous avez un ami susceptible d'être intéressé par notre association, indiquez-nous ses coordonnées ci-dessous :

Nom, Prénom :

E-mail :

Adresse :

Tél. :

Conformément à l'application de l'art. 27 de la loi du 26 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous êtes susceptibles de recevoir des offres commerciales et publicitaires. Si vous ne le souhaitez pas, merci de cocher la case ci-contre

→ Pour les AFACCC suivantes, retournez votre bulletin, accompagné du règlement (chèque ou espèces), à cette adresse :

SECRETARIAT NATIONAL FACCC - 13, RUE FONTAINE DU FRÊNE 39240 ARINTHOD

| | | | | |
|----------------------------|------------------------|-----------------------|---|-------------------|
| Allier (03) | Charente (16) | Hérault (34) | Maine et Loire (49) | Sarthe (72) |
| Alpes du Sud (04-06) | Charente-Maritime (17) | Isère (38) | Haute Marne - Vosges (52-88) | Savoies (73-74) |
| Hautes-Alpes (05) | Cher (18) | Jura (39) | Mayenne (53) | Deux-Sèvres (79) |
| Ardèche-Drôme (07-26) | Corrèze (19) | Landes (40) | Nièvre (58) | Tarn (81) |
| Ardennes (08) | Côte d'Or (21) | Loir et Cher (41) | Orne (61) | Var (83) |
| Ariège-Hte Garonne (09-31) | Côtes d'Armor (22) | Loire (42) | Puy de Dôme (63) | Haute Vienne (87) |
| Aude (11) | Creuse (23) | Haute Loire (43) | Pyrénées Atlantique (64) | |
| Aveyron (12) | Doubs (25) | Loire Atlantique (44) | Hautes Pyrénées (65) | |
| Bouches du Rhône (13) | Finistère (29) | Lot (46) | Haute Saône-Territoire de Belfort (70-90) | |
| Cantal (15) | Gard (30) | Lozère (48) | Saône et Loire (71) | |

→ Pour les autres AFACCC, à l'adresse du responsable local des adhésions, indiquée ci-dessous :

Ain (01) : Gilles TIRREAU – La Chaumine 01190 BOISSEY

Aisne (02) : Michel FORZY - Ferme du Faulx 02380 BASSOLES AULERS

Aube (10) : Patricia PHILIPPE - 5, Rue Jean Villain 10110 POLISOT

Dordogne (24) : Jérôme BRUDY - Caroly 24110 LEGUILLAC DE L'AUCHE

Eure-et-Loir (28) : Pascal MARIGNIER - 1, Rue du Vieux Moulin 28500 CHARPONT

Gers (32) : Jean-Pierre MAHAGNE – Route de Roquetaillade 32550 PESSAN

Gironde (33) : Huguette COQUIERE - 250, Allée des Primevères 33127 ST JEAN D'ILLAC

Ille et Vilaine (35) : François VATAR – 21, Rue de la Vannerie 44110 CHATEAUBRIAND

Indre (36) : Marie-Thérèse DELORME - Les Châtaigniers 36230 ST DENIS DE JOUHET

Lot et Garonne (47) : Claudia MARBOUTIN - Maisonneuve 47180 LAGUIPIE

Manche (50) : Jérôme BREGAULT - 5, La Poterie 50450 LENGRONNE

Morbihan (56) : Guy LE BLEIZ - Kermoello 56700 KERVIGNAC

Pyrénées Orientales (66) : Joseph RIGOLE - 4, Rte de Montalba 66130 ILLE SUR TET

Rhône (69) : Bruno DEGRANGE – 132, Chemin des Ecoliers – Hameau de Journoux 69440 SAINT MAURICE s/ DARGOIRE

Tarn et Garonne (82) : Fernand BEQUIE - Au Bourg 82500 VIGUERON

Vaucluse (84) : Jean-Claude PRIETO – 407, Chemin du Jas 84150 VIOLES

Vendée (85) : Laurent BAUDRY – La Basse Dorderie 85240 FAYMOREAU

Vienne (86) : Valérie LAMBERT - 1240, Route de la Gare 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR

Yonne (89) : Gérard BALLET - 8, Rue de la Grande Pièce - Egriselles 89290 VENOY

AVANTAGES LIÉS À L'ADHÉSION

→ Chaque trimestre, vous recevez la revue CHIEN COURANT, le magazine des Amateurs de Chasse aux Chiens Courants (janvier, avril, juillet et octobre).

→ Vous accédez à la boutique des produits FACCC (contactez votre AFACCC pour toute demande).

→ Vous bénéficiez de réductions forfaitaires auprès de diverses enseignes (aliments canins, matériel divers...) : renseignez-vous auprès de votre AFACCC.

→ Vous bénéficiez d'un service de Protection Juridique unique, spécialement conçu pour les adhérents de la FACCC dont les dispositions générales vous sont présentées ci-dessous.

Pour + de
renseignements :
www.faccc.fr

PROTECTION JURIDIQUE DES ADHÉRENTS À LA FACCC - Extraits non contractuel

DESCRIPTION :

Lorsqu'un litige sur un plan amiable ou judiciaire, vous oppose à un tiers dans le cadre de votre **activité de chasseur aux chiens courants ou de propriétaire de chiens courants**, notamment lors de l'acte de chasse et/ou de l'entraînement de ceux-ci ; nous vous assistons et intervenons lorsque vous êtes fondé en droit dans les limites ci-après indiquées :

● **Protection de l'activité de chasseur ou de propriétaire de chiens courants** : Nous intervenons pour les litiges que vous rencontrez dans le cadre de cette activité face à toutes discriminations liées à l'utilisation de chiens courants, par exemple :

- Violation par une société de chasse des dispositions législatives ou réglementaires concernant la chasse aux chiens courants.
- Adoption de dispositions restrictives à la chasse aux chiens courants ou à leur utilisation.
- Limitation abusive du nombre de chiens autorisés à être utilisés.
- Maltraitance, malveillance.
- Relations litigieuses avec des tiers (Ex. : propriétaire de terrain, problèmes de voisinage...).

● **Garantie administrative** : Nous intervenons pour tous litiges que vous rencontrez et vous opposant à l'Administration (arrêtés préfectoraux, une collectivité territoriale, instances cynégétiques dans le cadre de l'activité garantie).

● **Garantie de défense pénale** : Nous intervenons lorsque vous êtes poursuivi pénalement (dépôt de plainte, citation directe, mise en examen) ou convoqué devant une commission administrative ou une juridiction disciplinaire, en qualité d'auteur, de coauteur ou de complice d'une contravention ou d'un délit **non intentionnel**, pour des faits commis dans le cadre de l'activité garantie.

PRESTATIONS GARANTIES EN CAS DE LITIGE :

● **La Consultation Juridique**, dès lors que vous êtes confronté à un litige et que vous n'avez pas déjà saisi votre avocat, notre juriste vous expose par écrit et par nos soins, les règles de droit applicables et vous donne un conseil sur la conduite à tenir.

● **L'Assistance Amiable**, dès lors que des démarches amiables sont envisageables, nous saisissons en votre nom directement l'adversaire et entretenons une médiation.

● **L'Assistance Judiciaire**, lorsque le litige est porté devant une commission ou une juridiction, nous prenons en charge les frais et honoraires des intervenants notamment ceux de **votre avocat dont vous avez le libre choix** à hauteur des montants de garantie et du budget définis ci-dessous.

Vous ne devez pas saisir votre avocat sans accord préalable du service juridique de la FACCC.

LES DIFFÉRENTS BUDGETS DANS LE CADRE DE L'ASSISTANCE JURIDIQUE :

● **Seuils d'intervention (T.T.C)**

- Assistance amiable : le contentieux doit être **au moins égal à 200 €**
- Assistance judiciaire : le contentieux doit être **au moins égal à 400 €**

Toutefois, aucun seuil d'intervention n'est retenu en matière de consultation juridique, de dispositions restrictives, discriminatoires ou de limitations abusives relatives à l'utilisation de chiens courants ; ou lorsque vous êtes cité à comparaître devant les tribunaux répressifs.

● **Montants de garantie (T.T.C) : 1 500 € TTC, pour l'ensemble des litiges survenus au cours d'une même année d'assurance.**

● **Budget amiable** : Il s'agit de la prise en charge, par nos soins, des diligences effectuées par l'ensemble des intervenants pendant la phase d'assistance amiable, **dans la limite de 300 € TTC.**

● **Budget judiciaire** : Il s'agit de la prise en charge, par nos soins, des diligences effectuées par l'ensemble des intervenants (expertise judiciaire, frais d'avoué, d'huissier de justice ou d'avocat, etc ...) durant la phase d'assistance judiciaire, **dans la limite de 700 € TTC.**

LES FRAIS NON GARANTIS :

- Les frais de déplacement et vacations correspondantes, lorsque l'avocat est amené à se déplacer en dehors du ressort de la Cour d'Appel dont dépend son Ordre.
- Les condamnations, les dépenses et frais exposés par la partie adverse, que le Tribunal estime équitable de vous faire supporter si vous êtes condamné, ceux que vous avez accepté de supporter dans le cadre d'une transaction amiable, ou en cours ou en fin de procédure judiciaire.
- Les cautions pénales ainsi que les consignations de partie civile.
- **Les frais engagés sans notre consentement pour l'obtention de constats d'huissier, d'expertise amiable ou de toutes autres pièces justificatives à titre de preuve sauf cas d'urgence.**
- Les honoraires de résultat.
- Les frais et honoraires d'avocat postulant.

LES PRINCIPALES EXCLUSIONS :

- **Toute action résultant de faits antérieurs à la prise d'effet de la garantie**, sauf si vous pouvez établir que vous étiez dans l'impossibilité d'en avoir connaissance avant cette date.
- Toute action découlant d'une **faute intentionnelle** de votre part.
- Les litiges relevant de la Cour d'Assises.
- Les actions ou réclamations dirigées contre vous en raison de dommages mettant en jeu votre responsabilité civile lorsqu'elle est garantie par un contrat d'assurance ou lorsqu'elle aurait dû l'être en exécution d'une obligation légale d'assurance.
- Les litiges vous opposant à la FACCC ou aux AFACCC.

Vous êtes confronté à un litige au sujet de vos chiens courants? Contactez le secrétariat de la FACCC qui évaluera avec vous l'éligibilité de votre problème à notre protection juridique et vous indiquera la marche à suivre :

Téléphone : 03.84.48.02.43 / E-mail : faccc.secretariat@orange.fr - Du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

ASSURANCE

L'AFACCC Aveyron vient de négocier, avec GAN ASSURANCES, pour la saison 2014 / 2015, une assurance « Dommages subis par les chiens » caractérisée par une cotisation dégressive, une franchise raisonnable (50 €) et une couverture de 300 € TTC par sinistre, sans limite du nombre de sinistres par année de cotisation.

Si nous arrivons à regrouper plus de 100 chiens assurés par les adhérents de notre AFACCC, chaque souscripteur (quelque soit le nombre de chiens assurés par lui) se verra appliquer une réduction de 15% sur la cotisation initiale, ce qui portera cette dernière à 77 € TTC pour les chiens déclarés « *grand gibier* » (LOF ou non), 38 € TTC pour ceux au LOF déclarés « *petit gibier* » et enfin 30 € TTC pour les chiens non LOF déclarés « *petit gibier* ».

Vous trouverez ci-dessous les caractéristiques principales de cette assurance

| Chien âgé entre 9 mois et 10 ans | Cotisation initiale | Cotisation AFACCC (si au moins 100 chiens) | Montant des garanties |
|---|---------------------|--|---|
| Chien chassant le grand gibier | 90 € | 77 € | <u>Chien avec pedigree :</u> <ul style="list-style-type: none"> à concurrence de 300 € par sinistre en cas de blessures au titre des frais vétérinaires. à concurrence de 700 € en cas de mort* |
| | | | <u>Chien sans pedigree :</u> <ul style="list-style-type: none"> à concurrence de 300 € par sinistre en cas de blessures au titre des frais vétérinaires. à concurrence de 300 € en cas de mort* |
| Chien avec pedigree ne chassant pas le grand gibier | 45 € | 38 € | <ul style="list-style-type: none"> à concurrence de 300 € par sinistre en cas de blessures au titre des frais vétérinaires. à concurrence de 700 € en cas de mort* |
| Chien sans pedigree ne chassant pas le grand gibier | 35 € | 30 € | <ul style="list-style-type: none"> à concurrence de 300 € par sinistre en cas de blessures au titre des frais vétérinaires. à concurrence de 300 € en cas de mort* |

Le paiement des indemnités est garanti si le chien ou l'un des chiens désignés dans le certificat d'assurance est victime d'un accident résultant notamment :

- d'empoisonnement,
- de la rage, sous réserve que le chien ait subi les vaccinations qui seraient rendues obligatoires par la réglementation en vigueur,
- d'une morsure de reptile ou de piqûre d'insecte,
- de choc avec un véhicule terrestre ne vous appartenant pas,
- d'un autre animal (notamment sanglier, chevreuil, cerf)
- d'un coup de feu tiré par un chasseur autre que l'assuré.

En cas de blessure, les frais de vétérinaires seront remboursés sur présentation des justificatifs.

En cas de mort, l'indemnité correspond à la valeur du chien, déterminée par le vétérinaire appelé à constater l'origine traumatique de la mort de l'animal. Si dans le délai d'un mois à compter de l'accident, l'animal meurt des suites de blessures ayant donné lieu à remboursements, les montants de ceux-ci viendront en déduction de l'indemnité.

Dans l'un ou l'autre des cas, une franchise de 50 € reste à la charge de l'assuré.

Cette proposition est réservée aux adhérents des AFACCC, pour la saison 2014 / 2015 débutant le 1er juillet 2014 et se terminant le 30 juin 2015 à minuit.

Si ce contrat vous intéresse, remplissez totalement le formulaire ci-joint et retournez-le nous avant le 15 juin 2014, dernier délai, à :

Daniel ROQUES - Les Fonts - 12150 SEVERAC LE CHATEAU

A partir de cette date l'AFACCC Aveyron transmettra les formulaires collectés à GAN ASSURANCES ; qui adressera directement à chaque souscripteur sa facture, calculée avec le taux de réduction obtenu (15% si au moins 100 chiens assurés). A réception du règlement, une attestation d'assurance sera envoyée pour la saison de chasse 2014 / 2015. **Attention** : n'oubliez pas de mentionner votre numéro d'adhérent AFACCC (voir votre carte d'adhésion annuelle), faute de quoi votre demande ne pourra pas être prise en compte.



Formulaire de souscription à retourner à **Daniel ROQUES, AFACCC AVEYRON**

Renseignements concernant le souscripteur, à compléter intégralement :

NOM, Prénom : Date de naissance : / /

Adresse Téléphone :

CP Ville : Mail :

N° Adhérent AFACCC :

Assurance Dommages subis par les chiens de l'assuré (chiens de 9 mois à 10 ans uniquement) :

| Race | Avec pedigree | Sans pedigree | Chien de chasse au grand gibier | Chien de chasse au petit gibier | Date de naissance | Nom du chien | N° tatouage ou de puce* |
|------|--------------------------|--------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------------|--------------|-------------------------|
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | |

*L'identification des chiens est obligatoire (code rural, L214-5)

Option « Assurance Responsabilité Civile chasse individuelle » :

| | |
|--|--------|
| <input type="checkbox"/> Je souhaite également souscrire à cette option, au tarif de 21 euros pour la saison 2014 / 2015 | + 21 € |
|--|--------|

| | |
|---|---------------------|
| Attention : ne pas remplir, zone réservée à GAN ASSURANCES | TOTAL€ |
|---|---------------------|

J'ai bien noté que les garanties proposées prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2014 et au-delà de cette date, le lendemain 00h00 de la réception de mon règlement par GAN ASSURANCES à Valdahon.

Fait à _____, le _____

Signature du souscripteur :

LES VINGT ANS DE L'AFACCC AVEYRON ET LA FINALE NATIONALE SUR LIEVRE

Notre AFACCC a 20 ans !

Le Conseil d'Administration vous invite tous à nous retrouver à la salle des fêtes de Roquefort les vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 mars pour fêter l'événement.

A cette occasion se déroulera sur les territoires environnants, la finale nationale sur lièvre de la FACCC. Deux équipages aveyronnais seront présents : la meute d'Anne et Alexandre TARRAL et de Jean-Marc MAUREL (Brunos de pays et griffons bleus), brillamment qualifiée à la finale régionale du 2 mars dernier à Saint Eutrope de Born (46) et la meute de la famille Roques (Gascons de pays), qualifiée d'office.

Venez les encourager !

FINALE NATIONALE
Concours de meutes dans la voie du lièvre

Organisé par:

L'AFACCC Aveyron 

Larzac Animation Chiens Courants 

Le 28/29/30 Mars 2014
ROQUEFORT sur Soulzon (Aveyron)

Avec la participation des communes de:
Roquefort, St Rome de Cernon, La Bastide Pradines
Lapanouse de Cernon, St Eulalie de cernon,
Le Viala du Pas de Jaux, St Affrique et St Rome de Tarn.



Contact: Jérôme Cristal 06/74/08/18/88
Buvette, Restauration, Présentation de meutes, Trompes... JFR